



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Date de convocation : 13 Novembre 2014

Etaient présents : M.DUBOIS Pierre, Maire ; MAUBOUSSIN Rémy, Mmes BOULARD Christelle, RAYNAUD Magali, adjoints ; M. BONSERGENT Damien, BERTHO Yves, Mme CERVellini Chantal, M. ROBIN Olivier, Mme DUFOURD Marjoleine et Mme DEGROUAS Marie-Jeanne et M. WERLE Franck
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : Mmes RIVOL Fabienne (pouvoir à M. Mauboussin) & BRESTEAU Aude

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme RAYNAUD Magali, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Taxe d'aménagement : mise à jour des taux
- * Personnel communal : suppression et création de poste au 1^{er} janvier 2015
- * Point sur la cantine municipale : transfert du personnel
- * Point sur la sécurité (au sens large) sur Lavardin
- * Affaires et questions diverses (commissions, RD 46,...)

1/ Taxe d'aménagement : mise à jour des taux

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement a été mise en place depuis le 1^{er} mars 2012. Dans sa séance du 28 octobre 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour des taux de taxe d'aménagement valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette taxe est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un P.L.U. approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 2 %** ;
- **d'exonérer de 50%** en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

1° 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financée à l'aide du prêt à taux 0.00 renforcé (PTZ+)

2° les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

3° les abris de jardin soumis à déclaration préalable

2/ Personnel communal : suppression et création de poste au 1^{er} janvier 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Péan a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à compter du 1^{er} janvier 2015 de :

- créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

3/ Point sur la Cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle les différents débats relatifs à la cantine scolaire et notamment la décision de reprendre cette activité au niveau communal.

M. le Maire rappelle, en substance, que « lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique, il appartient à la commune de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires ».

La restauration scolaire étant une mission de service public, il est proposé au Conseil Municipal la reprise du restaurant scolaire en gestion municipale ainsi que le transfert des 4 salariées affectées au fonctionnement de la structure, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Vu l'avis favorable du CTP concernant le transfert du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la reprise du restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- ACCEPTE le transfert du personnel affecté à la cantine, soit 2 salariées en CDI et 2 salariées en CDD. Un contrat de travail de droit public sera proposé à chaque salariée.
- MAINTIENT le prix des repas ainsi que suit : Enfant : 3.40 € ; Adultes : 4.00 €
- DECIDE de ne pas créer de régie ; les factures seront transmises mensuellement aux familles.

4/ Point sur la sécurité sur Lavardin

M. Franck Werle informe les élus que des membres du CM (M. Dubois, Bertho, Werle, Mmes Cervellini, Dufourd) ont rencontré en mairie le 14 novembre dernier des représentants de la Gendarmerie afin de faire un point sur la sécurité (au sens large) sur la commune.

Il convient de déterminer des points stratégiques sur la sécurité ; le chef Aufort propose un audit (celui-ci est à demander auprès de la Préfecture) à l'issue duquel un livret sur les consignes de sécurité pourrait être remis aux habitants.

Une subvention au titre de la prévention peut être obtenue auprès du FPF (Fds de Prévention de la Délinquance) La commission propose de réaliser cet audit et une réunion publique sera programmée lors du 2^{ème} semestre 2015.

5/ Affaires et questions diverses

Recensement de la Population 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Recensement de la Population 2015 se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la nomination de :

- Mme Marie-Christine RAYNAUD, en qualité de coordonnateur communal ;
- M. Ludovic AVENANT, en qualité d'agent recenseur.

Il invite le conseil municipal à définir sa rémunération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le salaire brut de l'agent recenseur à 1620 € équivalent au montant de la dotation allouée à la commune pour ce recensement.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal 2015.

Indemnité de gardiennage de l'église :

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 25 février 2014 concernant l'indemnité pour le gardiennage des églises communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 119,55 € (cent dix neuf euros cinquante cinq centimes) à compter du 1^{er} janvier 2014 au titre de l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église communale.

Cette indemnité est allouée au père Julien SOSSOU, curé de Conlie, desservant la paroisse de Lavardin.

Demande de M. Teddy Maignan

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Maignan Teddy de Conlie ; celui-ci souhaite installer son camion-pizza sur la commune ; il propose le jeudi de 17h30 à 21h. Le Conseil Municipal est favorable à sa demande et propose 1 emplacement, Place de l'Europe, au niveau du parking près de la boîte aux lettres pour une participation forfaitaire d'1€ symbolique.

Associations :

M. le Maire présente un document type qui sera remis à chaque association communale pour leur demande de subventions communales 2015. ce document sera à retourner à la Mairie avant le 31 décembre 2014..

Tour de table des Elus :

Rémy Mauboussin informe les élus :

- les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie seront terminés au 25 novembre ; l'inauguration de ces travaux est prévue le 29/11/2014 à 10h30 ;
- Travaux d'adduction en eau potable : l'entreprise Cana Ouest est chargée des travaux de renforcement du réseau sur la RD46, en agglomération, de l'épicerie à la sortie du bourg ;
- Terrain Roy, route de « l'Envaserie » : le broyage du terrain et l'élagage le long de la voie communale est programmé au 15 décembre ; France Télécom interviendra pour la dépose de la ligne pendant ces travaux ;
- 1 administré sollicite la commune pour avoir 1 point d'eau supplémentaire au cimetière (à voir en 2015), de même, il sollicite la commune pour l'entretien des tombes abandonnées ; une procédure de reprise de ces sépultures est en projet ;

Marie-Jeanne Dégrouas rappelle le problème de visibilité RD46 / Route du « Terre Hariot » ; un rappel a été fait auprès de M. Pellissier, travaux en attente ; signale un problème de robinetterie au niveau du bar de la salle et qu'il faudra remplacer par un mitigeur ;

Christelle Boulard informe qu'une réunion de la commission jeunesse et les adolescents de Lavardin aura lieu samedi 22 novembre à 11h à la Mairie ;

Damien Bonsergent informe les élus que la commission communication travaille pour le prochain bulletin de janvier 2015 ; les commissions doivent donner leur article avant mardi 25 ; informe également que l'association Eclectique va être dissoute sauf si des membres sont intéressés pour reprendre celle-ci

Marjoleine Dufourd informe que la livraison de l'aire de jeux est prévue dans 6 semaines ;

Franck Werle souhaite savoir s'il est possible de créer un jardin du souvenir au cimetière ;

Yves Bertho souhaite que la commission environnement se réunisse en décembre (date non fixée) ;

Magali Raynaud : rappelle que l'école est toujours sous la menace d'une fermeture de classe pour la prochaine rentrée (actuellement, 132 élèves recensés, le seuil de fermeture est 130) ; concernant les TAP, il manque 1 personne pour le vendredi ; un exercice d'évacuation a été réalisé à l'école un mercredi matin ; le plan actuel d'évacuation signale que les enfants doivent être regroupés à la cantine, or celle-ci est fermée le mercredi ; l'école peut elle avoir 1 clé de la cantine ; M. le Maire précise que le centre du terrain de foot est plus adapté que la cantine pour regrouper les élèves ;

à voir au prochain budget : mettre des cloisons au niveau des WC des petits ; prévoir des poubelles extérieures (parking école, aire de jeux) ; sortie de l'école rue des étangs : voir pour la suppression d'un stationnement (gênant pour le déplacement du car)

Séance levée à 21 Heures 15